



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 20 novembre 2025

*Procès-verbal de la cent-soixante-neuvième rencontre du conseil d'administration
du COBARIC qui s'est tenue le 20 novembre 2025.*

Les membres votants suivants étaient présents :

M. Harold Guay

Mme Danièle Provencher

M. Jocelyn Vallières

M. Serge Lapointe

Mme Jenny Lehoux

M. Luc Proulx

M. Éric Cliche

M. Jean Morissette

M. Dany Garant

M. Robert Mercier

M. Gérald Grenier

Les membres votants suivants étaient absents :

M. Jean Cliche

M. Olivier Dumais

M. Daniel Samson

M. Éric Durand

M. Gilles Paquet

M. François Veilleux

M. Serge Côté

M. Pierre Dumas

Les observateurs suivants étaient présents :

M. Guy Parenteau

Étaient également présentes : Madame Véronique Brochu, directrice générale et Madame Sofianne Bouchard-Verret, adjointe à la direction et chargée de projets Environnement.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 18h35 en présence de 11 administrateurs. Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre.

Résolution CA169/20112025/001

Il est proposé par Robert Mercier

appuyé par Gérald Grenier

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour.

2.1 Déclaration d'intérêts des administrateurs

Aucun point d'intérêt n'est mentionné.

2.2 Départ de M. Jean Cliche à titre d'administrateur

Monsieur Jean Cliche a annoncé à la direction générale qu'il ne se représentera pas à titre de président du Domaine Taschereau parc Nature. De ce fait, monsieur Cliche quittera ses fonctions au sein du CA du COBARIC.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Section concertation

3. Tour de table des représentants - partage d'informations, besoins et intérêts

Un administrateur mentionne qu'un décret a été annoncé concernant le projet éolien haute Chaudière et que celui-ci sera mis en place prochainement.

Un autre administrateur mentionne également que l'autorisation pour la mise en place d'un bassin de rétention à Nantes a été émise par le MELCCFP.

Monsieur Éric Cliche arrive à 18h43

Il est mentionné que les formations concernant les nouveaux règlements sur les Milieux humides et concernant les inondations seront effectuées prochainement par la FQM et l'UMQ. Les municipalités pour lesquelles une carte de zones inondables aura été produite seront également rencontrées prochainement.

Monsieur Serge Lapointe arrive à 18h45

Monsieur Proulx discute de sa présence au lac-à-l'épaule du ROBVQ pendant lequel une réflexion sur le rôle des OBVs et leur approche envers le MELCCFP a pris place. De cette réflexion est ressortie la composition d'une table de réflexion, qui prendra place mensuellement, afin de déterminer comment les OBVs peuvent se repositionner pour être plus résilients. Monsieur Proulx fera des suivis aux membres du CA lors des rencontres.

Finalement, madame Brochu mentionne la tenue du colloque Rex Fluvius les 18 et 19 novembre dernier. Elle mentionne que l'évènement a reçu une belle réception médiatique et politique au niveau de la gestion des cours d'eau. Elle mentionne également avoir reçu des commentaires positifs ainsi que la volonté des participants à reconduire l'évènement annuellement.

4. Suivis du comité communication

4.1 Politique de membrariat et offre de partenariat entreprise

L'offre de partenariat entreprise a été travaillée avec le comité communication afin d'aller chercher du financement chez des entreprises privées. Un travail est encore en cours afin de peaufiner le tunnel de vente.

Un sondage de suivi a été créé afin de sonder les clients du COBARIC. L'équipe du COBARIC a pour objectif de tester ce sondage avec des mandats actifs d'ici le 31 mars 2025.

Suite au départ de monsieur Jean Cliche, madame Brochu demande si un membre du CA aimerait se joindre au comité communication. Les gens intéressés la contacteront le cas échéant.

Il est également mentionné le départ de madame Marine Gaumer, coordonnatrice aux communications. Une offre d'emploi est présentement affichée sur le site web du COBARIC.

5. Suivis du comité Mégantic

5.1 Consultation publique

Une consultation publique est présentement en cours durant laquelle les documents relatifs à la voie de contournement du chemin de fer à lac Mégantic sont accessibles au public pour commentaires. Une rencontre du comité Mégantic est prévue afin de déposer des commentaires du COBARIC, le cas échéant.

6. Suivis du comité PDE

6.1 Livrables du plan de suivi des objectifs (PSO)

Le code d'éthique a été transmis au MELCCFP comme convenu. Une rencontre a eu lieu entre madame Brochu et le représentant ministériel du COBARIC afin



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

d'arrimer le tout au cadre de référence. Les commentaires seront intégrés et le code d'éthique ajusté sera retransmis au MELCCFP.

Concernant les communautés autochtones, des usages semblent avoir lieu sur le bassin versant Chaudière. Les noms et contacts de ces personnes seront transmis à la direction générale par le MELCCFP. Par contre, afin d'éviter les conflits, le COBARIC ne contactera pas ces communautés avant d'avoir une directive claire de la part du ministère des Premières Nations.

Le plan de suivi des objectifs sera complété et envoyé au MELCCFP sous peu. Une fois celui-ci terminé, un courriel sera envoyé aux membres du CA afin de le leur présenter.

Finalement, l'avis de paiement pour le 81 250 \$ dû au COBARIC par le ministère a été émis le 14 novembre dernier.

6.2 Tables de travail sur les problématiques prioritaires

Les tables de travail sur les actions priorisées de la problématique inondation avec enjeux de débits de pointes associés débiteront sous peu avec une première rencontre chacune.

La priorisation des actions pour la problématique de dégradation des milieux humides, hydriques et riverains s'est déroulée précédemment, le sondage de priorisation des actions sera envoyé aux participants sous peu.

Compte tenu du travail exercé par d'autres regroupements sur les espèces exotiques envahissantes, cette problématique sera traitée plus tard en 2026. La prochaine thématique se penchera sur la dégradation hydromorphologique des cours d'eau.

Section administrative COBARIC

7. Lecture et adoption et suivi du procès-verbal de la 168^e rencontre du CA du 10 septembre 2025

Le procès-verbal est lu en groupe. Pas de commentaires

Monsieur Guy Parenteau quitte à 19h28.

Un suivi est fait du point 3, concernant un projet de mise en valeur des ressources halieutiques. Malheureusement, les programmes de financement pour le moment ne cadrent pas. L'équipe demeure à l'affût d'opportunités. Un suivi est fait du point 10.1 afin de confirmer que la politique d'offres de services 2025-2026 est bel et bien effective.

Résolution CA169/20112025/002

*Il est proposé par Éric Cliche
appuyé par Serge Lapointe
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER le procès-verbal de la 168^e rencontre du conseil d'administration du 10 septembre 2025.

8. Dépôt du procès-verbal de la 63^e rencontre du comité exécutif du 3 septembre 2025

Le procès-verbal est déposé.

Aucun commentaire.

9. Suivis du comité aviseur finances

9.1 État des résultats au 30 septembre 2025

Présentation de l'état des résultats. Aucun commentaire.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Une mention est faite quant à l'obtention d'une prolongation d'un an pour le projet de remise en état du bassin versant du lac Mégantic financé par le Fonds de dommage à l'environnement d'Environnement et Changement climatique Canada.

10. Suivis du comité exécutif

10.1 Ajout d'un siège des communautés autochtones à la TC

Concernant l'ajout de sièges des communautés autochtones, monsieur Proulx mentionne que la pertinence de ces assises n'est plus puisque la pression quant à leur mise en place venait du fait que celles-ci pourraient être conditionnelles à l'obtention du paiement de la part du MELCCFP. Par contre, l'avis de paiement ayant été reçu, il est de mise d'attendre la discussion entre la direction générale et le ministère sur ce cas.

11. Varia

Il est demandé à deux administrateurs si leur poste dans leur organisation respective est reconduit et s'ils croient qu'ils demeureront délégués au sein du conseil d'administration du COBARIC. Un administrateur mentionne que oui alors que l'autre attend encore des réponses.

Un administrateur mentionne le bon coup du COBARIC lui ayant envoyé un avis de paiement comprenant des frais de retard sur le paiement d'une facture. Il félicite le COBARIC pour sa rigueur administrative.

12. Levée de l'assemblée

Résolution CA168/10092025/003

*Il est proposé par Éric Cliche
et résolu à l'unanimité*

DE LEVER l'assemblée.

L'assemblée prend fin à 19h50.

13. Distribution du questionnaire obligatoire du MELCCFP

Les formulaires sont distribués et remplis par tous. Les personnes présentes en ligne recevront le formulaire à compléter par courriel.

*M. Luc Proulx
Président*

*M. Harold Guay
Secrétaire-trésorier*